



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis
de contravention
3869400658

AVIS DE CONTRAVENTION

www.antis.gouv.fr est l'unique site officiel habilité vous permettant
de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les
contestations.

Date de l'avis de
contravention
26/11/2025



Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi au nom de la
personne morale que vous représentez a fait l'objet d'un contrôle ayant
permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

En tant que représentant légal, vous devez obligatoirement désigner
le conducteur (ou le détenteur) du véhicule au moment de
l'infraction (art. L. 121-6 du code de la route). Si vous étiez
vous-même le conducteur du véhicule, ne payez pas directement
cette amende. Vous devez d'abord vous désigner à l'aide du
formulaire ci-joint. Vous recevrez ensuite un avis de contravention qui
vous sera personnellement adressé. Vous pourrez alors régler
l'amende.

SI VOUS ETES UN ENTREPRENEUR INDIVIDUEL, voir au verso ainsi
qu'au verso de la notice de paiement.

LA POSTE

ZA4
136857 12889 2341
1/ 3 1 10

SD : 845021310838157



M(ME) LE(LA) REPRESENTANT(E) LEGAL(E)
RMS 46 (RELATION MARCHANDISE SERVICE 4
DE SAINT JEAN LA SOURCE
11100 NARBONNE

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

EXCES DE VITESSE

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5 KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR
DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H

- Prévue par Art. r.413-14 §1 du Code de la Route Français.
- Réprimée par Art. r.413-14 §1 al.2 du Code de la Route Français.

Votre véhicule a été contrôlé par un radar à la vitesse de 93 km/h, pour une
vitesse limite autorisée de 80 km/h.

Date / heure de constatation : le 17/11/2025 à 12h02

- RN122
- PK/PR : 005.193
- Direction : BAGNAC SUR CELE vers FIGEAC
- VIAZAC - 46100

Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier
de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des
infractions routières (la vitesse retenue est de : 88 km/h).

Si vous payez l'amende sans désigner le conducteur du véhicule au
moment de l'infraction, vous vous exposez à des poursuites pour
l'infraction de non désignation.

Identification du véhicule

- Immatriculation : GW-816-QR
- Pays : FRANCE
- Marque : FIAT

Appareil de contrôle homologué

- Type : 210D - MESTA - 06767
- Date de dernière vérification : 09/04/2025

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N°: 143258
- Service : Centre automatisé de constatation des
infractions routières (Rennes)



ATTENTION !

La non désignation de l'auteur de l'infraction par le représentant
légal de la personne morale constitue une infraction spécifique
punie d'une amende de 3750 euros (amende forfaitaire de 450 à
1875 euros) pour la personne morale et/ou de 750 euros (amende
forfaitaire de 90 à 375 euros) pour le représentant légal (art.
L121-6 du code de la route, 121-2, 131-13 et 131-41 du code
pénal, 530-3 et R49 du code de procédure pénale).

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches
ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet
www.antis.gouv.fr ou appelez le 0806 606 606 (prix d'un
appel local).

VOUS N'ETES PAS EN MESURE DE DESIGNER L'AUTEUR DE L'INFRACTION

Vous êtes redevable personnellement de l'amende (art. L121-3 du code de la route)
qui ne peut en aucun cas être payée par la personne morale titulaire du certificat
d'immatriculation : un tel paiement vous expose à des poursuites pénales. Le
paiement de l'amende met fin à l'action publique sur cette infraction (art. 529 du code
de procédure pénale). Toutefois, le paiement ne fait pas disparaître l'infraction pour
non désignation.

Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 68 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 26/11/2025, le montant de votre
amende est ramené à :

Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement sur Internet, par serveur vocal,
auprès d'un bureau ou partenaire agréé ou auprès des centres des finances
publiques (uniquement par carte bancaire). Voir notice de paiement ci-jointe. 45 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du
26/11/2025, le montant de votre amende majoré :

Dans ce cas, vous recevrez alors un 'Avis d'amende forfaitaire majorée' - art.
529-2 du Code de procédure pénale. 180 €

VOUS AVEZ UN MOTIF D'EXONERATION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos
plaques d'immatriculation usurpées

→ n'effectuez ni paiement ni consignation

2. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du
montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, faites vos démarches en ligne sur le site
www.antis.gouv.fr ou complétez le formulaire joint et adressez
votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de
réception à :

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
CONTESTATION VITESSE
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9



V18.02.UB.56.02110006 3869400658 ACO FRFR

35550094000658 1 47



Numéro de l'avis
de contravention
3869400658



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire
commence le : 26/11/2025



ATTENTION !

Si vous êtes le représentant légal et que vous avez vous-même commis l'infraction : ne payez pas cette amende. Vous devez d'abord vous désigner personnellement.

Pour plus d'informations : rendez-vous sur www.amendes.gouv.fr.

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours
pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement minoré : 26/12/2025

Date limite de paiement forfaitaire : 25/01/2026

Paiement par carte bancaire avec le n° de télépaiement
suivant

3333	8694	0065	81	Clé	49
------	------	------	----	-----	----

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0806 20 30 40 (numéro non surtaxé)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Paiement sur place

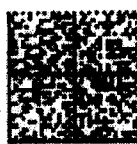
- auprès des buralistes agréés « Paiement électronique des amendes »
- en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé*

* Points de ventes agréés, liste consultable sur
www.impots.gouv.fr/portail/vra

Partenaires identifiés par le logo ci-contre, liste consultable
sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité



Flashcode de PAIEMENT utilisable



- avec un smartphone

Téléchargez gratuitement l'application
« amendes.gouv » sur App Store ou Google
Play puis scannez le flashcode ci-contre

- chez un buraliste ou un partenaire agréé*

Ne pas utiliser pour la CONSIGNATION en cas de contestation

AUTRE MOYEN DE PAIEMENT

Date limite de paiement minoré : 11/12/2025

Date limite de paiement forfaitaire : 10/01/2026

Paiement par chèque

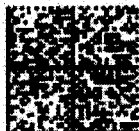
- Établissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller.
- Envoyez le tout, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement
au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout
autre document.

DANS LE CAS CI-DESSUS
DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT
CETTE CARTE DE PAIEMENT
POUR PAYER L'AMENDE

CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 26/11/2025



N° de Télépaiement

3333 8694 0065 81

Clé

49



CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN ÉCRIRE SUR CE TRAITÉ - NE PAS PLIER

543210000131 87333386940065845210350401973806

4500



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

amendes.gouv.fr

57 dec

RÉ
FR

Détails de la transaction

Montant de la transaction : 45,00 €

Date de la transaction :

6 janv. 2026

Numéro de carte :

5137#####56

Référence de la transaction :

202601062163106683

Identifiant de la commande :

33338694006581

Identifiant du commerçant :

201000040060144

Cas de paiement :

Païement unique

Numéro d'autorisation :

423631

[Protection vie privée](#) [Accessibilité](#)

RÉ
FR
Num
202
423